

PARTIR EN BEAUTÉ

LA MORT EN OCCIDENT (XVI^e-XXI^e S.)

ENJEUX PASTORAUX ET THÉOLOGIQUES

PENSEZ-Y BIEN

Enfin, mes frères, éludez tant qu'il vous plaira l'affligeante pensée de la mort, la divine Justice a tellement ordonné et disposé toutes choses ici-bas, qu'il n'est rien qui vous ne l'annonce, pour ainsi dire, cent fois le jour, et qui ne vous forme et vous exerce à tout moment à mourir. Tous les jours, ne jouissez-vous pas des biens, des honneurs, des plaisirs de la vie que la mort doit bientôt vous ravir ? Eh, que dis-je ? Tout cela n'a-t-il pas déjà commencé de vous quitter, de se séparer de vous ? Car à combien de choses ne pouvez-vous pas dire que vous êtes déjà mort et que vous mourez sans cesse ? Ne marchez-vous pas sur la terre où vous êtes déjà réduits en poudre ? Tous les jours, ne logez-vous pas dans les mêmes maisons que vos pères ont bâties et d'où la mort doit dans peu de temps vous arracher comme elle les en a arrachés eux-mêmes ? Ne dormez-vous pas dans le lit où vous devez expirer ? Ne couchez-vous pas dans les draps où vous devez être ensevelis ? N'entendez-vous pas le son effrayant de ces cloches qui doivent avertir toute la ville de votre trépas ? Ne passez-vous pas devant ces tristes et lugubres cimetières où la corruption et les vers nous y attendent comme leurs plus chères compagnes ? Enfin, tous les jours, ne venez-vous pas dans cette église où vous devez être un jour portés dans un cercueil ? Vous-mêmes, n'y occupez-vous pas, l'heure où je vous parle, des places que et que d'autres occuperont bientôt au lieu de vous pendant que la mort me forcera moi-même à céder la mienne au prédicateur qui sera chargé de les instruire ? Alors, nouveau prélat, nouveau chapitre, nouveaux magistrats, nouveau peuple. Oui, dans peu de temps, dans quelques années, tout au plus dans cinquante ans, que dis-je dans bien moins de temps encore, de tous ceux qui sont ici présents, il n'y en aura peut-être pas un seul qui ne soit dans les horreurs de son éternité.

Père Jacques Bridaine, *Sermons sur la mort*, vers 1740, dans *Sermons*, Avignon, 1821.

LE JOUR DU JUBILÉ DES MORTS EN BRETAGNE

(commune de La Roche-Maurice)

Ce jour-là, une immense affluence se presse dans l'église puis se rue aux abords du reliquaire bientôt dévasté. Alors commence une scène d'un étrange et lugubre poésie. Chaque fidèle s'empare d'un fragment de squelette ; hommes, femmes, vieillards et jeunes filles joignent sur un ossement leurs mains crispées et suivent à pas lents le recteur qui tient lui-même une tête de mort. Ainsi la procession fait le tour du cimetière, au son du glas et des chants funèbres entrecoupés par les gémissements de la multitude. Rendu sur le bord de la fosse, le recteur se retourne, élève, sur la foule attendrie, la tête desséchée et, l'apostrophant avec véhémence, il lui demande ce qu'elle a été pendant sa vie, la tête d'un élu ou celle d'un réprouvé ? Il développe avec force cet effrayant dilemme et, décrivant alternativement les tourments de l'enfer et les joies du paradis, il fait passer son auditoire par les impressions les plus vives et les plus diverses. En terminant son allocution, accueillie par les redoublements de sanglots, il laisse tomber cette tête muette qu'il a vainement interrogée. A ce moment-là l'émotion générale est parvenue à son paroxysme. Ce n'est plus avec des soupirs et des larmes, c'est en poussant des cris à fendre la pierre que tous les assistants s'avancent sur le bord de la fosse béante et lui jettent sa pâture d'ossements. Bientôt, tout s'apaise, les fidèles se dispersent et le silence du cimetière n'est plus troublé que par les derniers travaux du fossoyeur.

Pol de Courcy, *La Bretagne contemporaine*, Paris, 1865, t. III, p.106-107.

LE TRIOMPHE DU PURGATOIRE

Chanson réformée (Metz, 1567)

Vous faites des services Qui ne sont commandés,
Faisant le sacrifice à vos saints trépassés
Vostre foy n'est pas bonne 'étant point assurée
Que Jésus Dieu et homme vous ayez racheté

Vos prêtres vous font croire, pauvres gens abusés
Qu'il y a un purgatoire pour purger vos péchez
Et qui donne liesse aux âmes des pauvres gens
En chantant force messes. Mais il faut de l'argent

Le purgatoire du père Etienne Binet

Puisque toute parole humaine est incapable de donner une juste idée du purgatoire, je vais vous conduire dans ces noirs abîmes où se renouvelle incessamment une scène terrible remplie d'horreur. Si l'œil de la foi n'est ni assez ferme ni assez perçant pour contempler cet horrible spectacle, voyez-en au moins le tableau que je vais crayonner ici, représentant les principaux traits de la juste colère de Dieu qui épure ces âmes, les distillant dans le feu goutte à goutte.

Anges sacrés, gardiens de ce lieu d'expiation et de tourments, ouvrez-moi ces gouffres embrasés afin que je fasse voir à toute l'Église militante ces saints et ces saintes, ces rois et ces reines qui auront bientôt part à l'empire du Ciel afin que je montre à tous les chrétiens ces flammes si cruelles qui les dévorent, ces regrets si cuisants qui les consomment et l'infinie résignation avec laquelle elle endurent ces horribles supplices, ne proférant pas un seul mot qui soit mal dit et ne se plaignant nullement de la douce rigueur de leur Dieu.

Faites-nous reconnaître nos pères, nos mères, nos sœurs et nos frères, tous nos parents et nos amis les plus intimes qui nous demandent un peu de secours mais avec des cris si tendres qu'ils sont capables de fendre les montagnes et de fléchir la cruauté même. Y a-t-il un cœur, si c'est un cœur d'homme, qui ne se sente amollir en voyant ce déchirant spectacle et en contemplant des esprits de cette qualité dans un état si lamentable ?

Etienne Binet, s.j., *Bonheur et souffrances des saintes âmes du Purgatoire*, Lyon, 1627, éd. Auriac, 2006, p.18-19.

Les âmes du Purgatoire et le curé d'Ars

Nous pouvons obtenir beaucoup de grâces par le moyen des âmes du Purgatoire. Ces saintes âmes sont les épouses de Jésus-Christ. Elles sont bien plus agréables à ses yeux que nous, leurs prières sont aussi plus puissantes auprès de Dieu que les nôtres, étant elles-mêmes plus saintes que nous en confirmées en grâce. De plus, ne pouvant par elles-mêmes ni se délivrer ni même se soulager dans les terribles souffrances qu'elles endurent, ne pouvant pas même, selon l'ordre établi par la Providence, recevoir directement de Dieu lui-même aucun soulagement, elles sont obligées de recourir à nous pour obtenir de notre charité et par le moyen de nos suffrages, le soulagement ou la délivrance de leurs tourments. Elles sont donc intéressées à prier le Bon Dieu pour toutes les personnes qui pensent à elles et qui les soulagent de leurs maux et à leur faire sentir les bons effets de leurs prières et de leur intercession afin de les engager

de plus en plus à prier pour elles et à ne pas les oublier [...] Quant à ce qui concerne le Purgatoire, tout le monde y va et tout le monde doit le craindre ; il faudra donc prier pour moi après ma mort comme vous priez pour tous les autres associés.

Jean-Marie Vianney à l'abbé Serre, responsable de Notre-Dame du suffrage (Nîmes) le 14 juillet 1859.

Les indulgences plénières pour les âmes du purgatoire au XXI^e siècle

Il est de foi qu'une fois le péché pardonné, il peut rester à satisfaire à la justice divine par quelque peine temporelle et que, possédant le trésor des mérites infinis de Jésus-Christ et des mérites surabondants de la Sainte Vierge, l'Église a le pouvoir de nous les appliquez à nous-mêmes en cette vie ou bien, par manière de suffrage, aux âmes des défunts qui souffrent en Purgatoire.

1) Rappel des conditions habituelles pour l'Indulgence plénière

- accomplir l'œuvre prescrite avec l'intention de gagner l'indulgence
- confession et communion la veille ou la semaine suivante
- prière vocale pour l'exaltation de la Foi, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs.
- être en état de grâce

2) Indulgences que l'on peut faire toute l'année

- Requiem aeternam*... 300 jours chaque fois
- Pie Jesu Domine, dona est requiem sempiternam* : 300 jours chaque fois
- Vêpres de l'office des morts : 5 ans
- De profundis* : 3 ans
- Miserere* : 3 ans
- Dies Irae* : 3 ans
- Visite d'un cimetière associée à n'importe quelle prière mentale pour les défunts : 7 ans

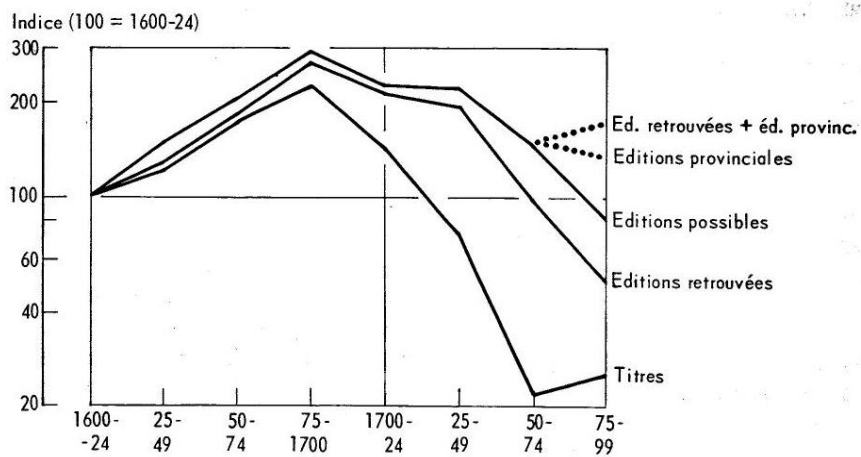
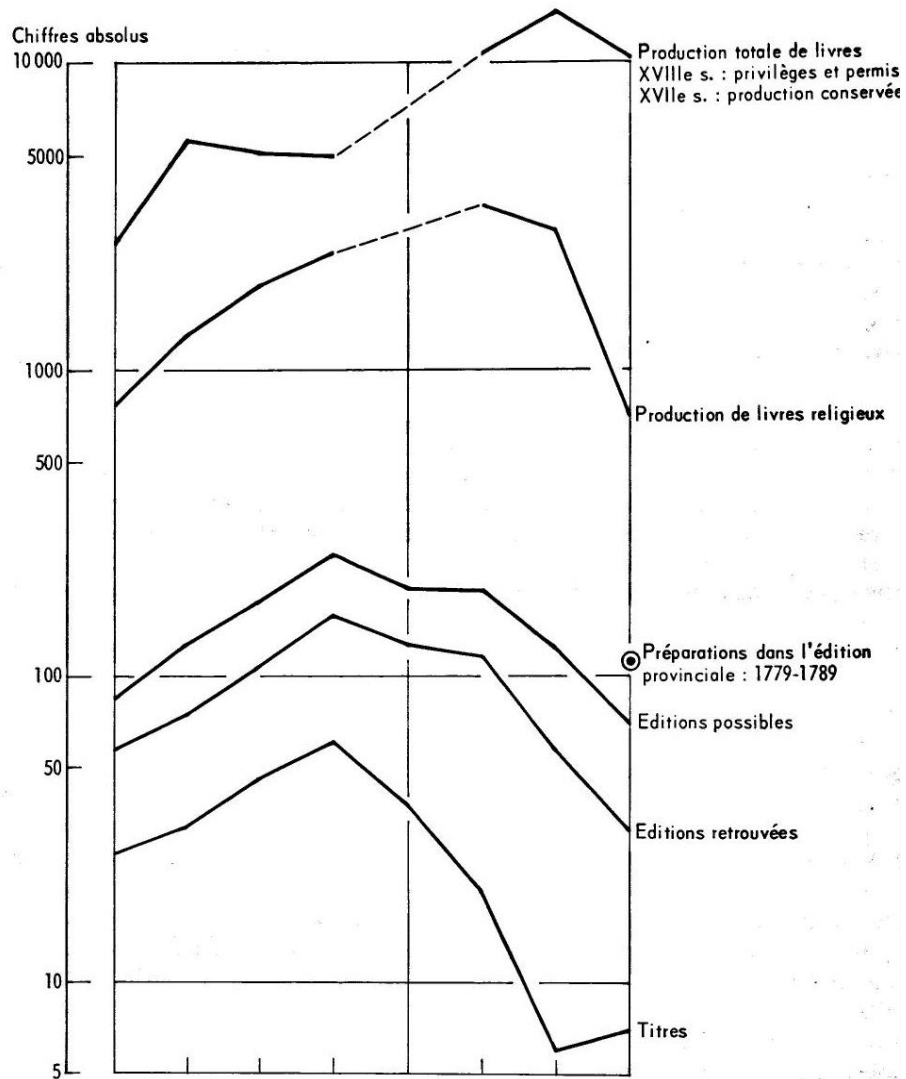
3) Indulgences exceptionnelles pour les premiers jours de novembre.

Durant l'octave de la commémoration des fidèles défunts (du 2 au 9 novembre), indulgence plénière pour la visite d'un cimetière en récitant une oraison quelconque une fois par jour.

- Le 2 novembre et le dimanche qui unit, indulgence plénière pour la visite d'une église ou d'un oratoire public en récitant 6 Pater-Ave-Maria

Site Hozana, 2010.

LES ARS MORIENDI À L'ÉPOQUE MODERNE



GRAPHIQUES 1 et 2. — Les préparations à la mort et la production du livre de 1600 à 1799. Leur évolution indiciaire (100 = 1600-24) pour la même période.

SAINT-JOSEPH, PATRON DE LA BONNE MORT

Sur le site *Vers demain. Journal des patriotes catholiques* (2014)

On invoque saint Joseph, entre autres, comme patron de la bonne mort: avec raison, puisque, selon la tradition, il est mort entre les bras de Jésus et de Marie. La vénérable religieuse espagnole Marie d'Agreda (1602-1665) a écrit «La cité mystique de Dieu», dictée par la Vierge Marie, qui relate en détail la vie de Notre-Dame. Il y est fait mention que saint Joseph avait 33 ans lorsqu'il épousa la Vierge Marie, qui en avait alors 14. Joseph aurait vécu pendant 27 ans avec son épouse, et serait mort à l'âge de 60 ans. Voici des extraits du chapitre 18, qui relate la pieuse mort de saint Joseph:

Il y avait déjà huit ans, que Dieu éprouvait par diverses maladies la vertu du saint patriarche, pour sa plus grande récompense, lorsque la sainte Vierge voyant que le temps de sa mort approchait, pria son divin fils de vouloir bien l'assister à ce dernier moment si dangereux. Le miséricordieux Jésus lui promit non seulement de l'assister, mais de l'élever à un rang si élevé que les anges mêmes en seraient ravis d'admiration. En effet les cinq derniers jours de sa sainte vie, il ne s'éloigna jamais de son côté ni le jour ni la nuit à moins que la douce reine n'y fût présente [...]

Revenu de son extase, le visage tout resplendissant il demanda la bénédiction à sa sainte épouse, mais l'humble reine au lieu de le bénir pria son divin fils de le faire, ensuite elle se mit à genoux et pria son époux de la bénir, et après avoir reçu sa bénédiction, elle baisa sa main avec respect. Saint Joseph demanda pardon à sa sainte épouse du peu d'égard qu'il avait eu pour sa dignité et pour ses mérites, et la pria de l'assister à ce dernier moment. Il s'adressa ensuite à son fils et le remercia de toutes les faveurs qu'il avait reçues de sa main libérale et dans sa maladie en particulier; il fit tous ses efforts pour se mettre à genoux, mais Jésus qui était à ses côtés le pressa dans ses bras, dans lesquels sa très sainte âme s'exhala au milieu de saints entretiens. Le Seigneur ferma lui-même ses yeux de ses divines mains.

Aussitôt qu'il fut mort, les anges firent entendre une céleste harmonie dans cette sainte maison et la sainte Vierge leur commanda de conduire cette grande âme aux Limbes, où étaient les saints pères. Elle prépara le saint corps pour être enseveli, elle-même l'enveloppa de ses propres mains et le Seigneur le revêtit d'une splendeur admirable. Il faut remarquer que la mort de ce saint patriarche ne fut pas causée seulement par ses grandes et particulières maladies, mais le feu ardent de la charité concourut encore à la lui donner, son cœur était consumé de feux si ardents qu'il fut conservé plusieurs fois en vie par miracle; Dieu donc, suspendant son concours, la nature ne put résister à la force des élans de son amour et le lien qui tenait unie son âme sainte à son corps fut rompu. Ce genre de mort fut plutôt le triomphe de l'amour divin, que la peine du péché originel.

Saint Joseph mourut à l'âge de soixante ans. Il avait vécu vingt-sept ans avec la sainte Vierge qu'il laissa veuve à l'âge de quarante et un ans et six mois. La sainte Vierge ressentit une grande douleur naturelle de cette mort, parce qu'elle l'aimait avec une tendre affection, et son amour était d'autant plus grand, qu'elle connaissait mieux la sublime sainteté où il avait été élevé. Elle savait qu'il avait

été sanctifié à l'âge de sept mois dans le sein de sa mère, et que le feu de la concupiscence avait été comme éteint, tout le temps de sa vie. Jamais il n'éprouva le plus léger mouvement d'impureté, ou d'affection déréglée; à l'âge de trois ans, l'usage de la raison lui avait été accordé et il avait eu la science infuse et une augmentation de grâce au plus haut degré. Le don de la contemplation lui avait été accordé et à l'âge de sept ans il était d'une sainteté consommée. Il égalait les séraphins en pureté et jamais il n'eut aucune pensée, ni aucune représentation contre cette divine vertu. Enfin à cause de ses vertus héroïques il avait été jugé digne d'être le père nourricier et adoptif du fils de Dieu. Sachant toutes ces choses et d'autres encore, la Sainte Vierge ne pouvait point ne pas ressentir la douleur de cette grande perte.

Maria d'Agreda, *La cité mystique de Dieu* (1670), chapitre 8.

LES RITES POUR LES MORTS

CÉRÉMONIE FAMILIALE

Le curé apporta à (mon père) le corps de Nostre Seigneur qu'il receut avec une dévotion non commune. Il osta son bonnet de la teste, se souleva sans ayde et pria Dieu les mains jointes et les yeux tendus vers le Ciel. Puis donnant sa bénédiction à tous ses enfants qu'il pria de vivre en gens de bien, les conjura que, quand ils luy auroient rendu les devoirs funéraires et mis son corps en dépost dans le sépulcre, ils entretinssent la mesme union qu'il avoit de son vivant nourrie entre eux et que, se promettant cela d'eux, il mourroit content.

Puis jugeant combien la perte de sa présence leur seroit sensible, les pria de ne s'en ressentir ny ne s'affliger de son départ. Il leur dit « qu'il recognoissoit que le monde n'estoit rien, que les richesses estoient de mesme estoffe, les pompes de ce siècle qu'une fumée, notre vie qu'un vent : ce qui le faisoit aller gayement aussi plein de joie rechercher dans le ciel la vie qui ne prend fin ». Il recommença d'entretenir mes frères, les exhortant à la paix après sa mort qui estoit celle, disoit-il, qui les maintiendrait envers et contre tous, au lieu que la désunion les ruinerait[...]

Pendant ces douces, aimables et paternelles remonstrances, mes trois petits nepveux se présentant à luy, il prit la main du petit François et demanda à mon frère, leur père, s'il leur avoit baillé sa bénédiction. Ayant répondu qu'ouy : « Dieu soit loué dit-il, Dieu les bénisse, Dieu les rende gens de bien*.

Nicolas Pasquier (1561-1631), *Deffense pour Etienne Pasquier (1529 1615)*, Paris 1624.

* Etienne Pasquier mourra le 1^{er} septembre 1615 à Paris

SE SAISIR DES RITES

Polihore : Vous ne témoignez pas un moindre zèle pour vos agonisants autour de leur personne et de leur maisons que vous n'en montrez dans cette église car toutes les fois qu'on leur porte l'extrême-onction ou qu'on apprend qu'ils sont prêts à expirer, je vois que tout le voisinage accourt pour les assister de leurs prières et s'unir à celles que font lors vos prêtres.

Philopatris : Si vous y avez bien pris garde, les femmes sont plus soigneuses à s'y trouver que les hommes et ce soin ne leur est pas inutile. Car ne voyant dans les maisons que des objets de tristesse et d'affliction en la personne des parents, elles apprennent à mépriser le monde et à connaître le néant de leur vanité. Mais sachez-vous bien ce qu'elles font s'il ne se trouve point de cierge béni dans la maison pour signer le malade à l'agonie ?

Polihore : J'ay ouï dire qu'à défaut d'un de ces cierges, elles se servent de la première chandelle ou de la première lampe qu'elles rencontrent et après l'avoir elles-mêmes bénite d'une manière que je ne scay comment elle est tolérée parmi vous.

Philopatris : Cette manière sembleroit devoir estre improvisée si elle n'avoit quelque fondement dans la pratique de l'Église. Comme toutes nos bénédictions se font au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit et que les femmes qui se trouvent près des agonisants n'ont ni le temps ni l'autorité de prononcer les prières que l'Église employe, elles les éteignent par leur souffle et les allument ensuite jusqu'à trois fois pour marquer la distinction entre les trois personnes de la très sainte et adorable Trinité. La première fois, elles disent au nom du Père puis éteignent la chandelle et l'ayant rallumée ajoutent « et du Fils », enfin une troisième fois éteinte et rallumée, elles finissent cette bénédiction par « et du Saint Esprit ».

François Marchetti, *Explication des usages et coutumes des Marseillais*, t. 1, Marseille, 1683, p.382-383.

rites funéraires dans l'Angleterre du XVII^e siècle

Dès qu'une personne est morte, on est obligé d'aller avertir le ministre de la paroisse et ceux qui ont la charge d'aller visiter le corps mort afin de savoir s'il y aurait des maladies contagieuses auxquelles on pût y remédier. Ce sont ordinairement deux femmes qui font ces visites. Le clerc de la paroisse reçoit leur certificat et il s'en fait chaque semaine un abrégé qui s'imprime.

Pr acte du Parlement, les morts doivent être ensevelis dans une étoffe de laine qui est une espèce de flanelle sans qu'il soit permis d'employer seulement une aiguille de fil de chanvre ou de lin. Cette étoffe est toujours blanche mais il en existe de plus ou moins fines.

Après que l'on eût bien lavé le corps et qu'on l'ait rasé si c'est un homme à qui la barbe serait venue grande pendant sa maladie, on lui donne une chemise de flanelle [...] Puis on lui met un bonnet sur la tête et on y ajoute des gants et une cravate. Le corps étant couché dans la bière, il est visité une seconde fois puis on le laisse dans cet état pendant trois ou quatre jours et on a tout ce temps-là tant pour donner au mort le temps de revivre que pour préparer le deuil et la cérémonie des funérailles. Quand on est prêt à partir, on cloue le dessus du cercueil et les valets et servantes présentent aux conviés des bassins remplis de branches de romarin. Chacun en prend une et la porte jusqu'à ce que le corps soit mis dans la fosse auquel temps, chacun la jette dans la fosse. Avant que l'on parte ou après que l'on soit revenu, la pratique commune est de présenter quelque chose à boire à toute l'assemblée. Il est à noter qu'il ne va point d'hommes aux enterrements de femmes et point de femmes aux enterrements des hommes. Tout étant prêt à partir (je parle toujours des gens de médiocre condition car c'est dans cet état médiocre qu'il faut chercher l'usage ordinaire qui fait la principale coutume), plusieurs bedeaux marchent en tête ; le ministre de la paroisse, ordinairement accompagné de quelque autre ministre et du clerc, marche après et le corps porté suit immédiatement.

L'ordinaire est que l'on porte ainsi le corps dans l'église au milieu de laquelle on le pose sur des tréteaux pendant que l'on fait un sermon contenant l'éloge ou une oraison funèbre ou certaines prières composées et ordonnées pour pareille occasion. Si l'on n'enterre pas de corps dans l'église, on le porte aux cimetières de la même église où il est enterré à la vue des conviés tout autour de la fosse et qui ne sortent que quand la fosse est recouverte. Alors on retourne dans le même ordre et l'on boit trois ou quatre coups à la ronde.

Henry Misson de Valbourg, *Mémoires et observations faites par un voyageur en Angleterre*, Amsterdam, 1698.

SUR LE SUICIDE

L'Angleterre du XVIIe siècle. Établissement des cas de suicides selon le King's Bench (1665-1714)

<i>dates</i>	<i>Suicides avérés</i>	<i>Absence de maîtrise de soi « Non compos mentis</i>	<i>Rapport colonne 2 /colonne 3 en %</i>
1665-1669	262	31	10,6
1670-1674	213	28	11,6
1675-1679	196	23	10,5
1680-1684	220	36	14,1
1685-1689	143	34	19,2
1690-1694	186	70	27,3
1695-1699	151	65	30,1
1700-1704	107	74	40,9
1705-1709	95	75	44,1
1710-1714	93	63	40,4

d'après Michael Mc Donald et Terence Murphy, *Sleepless Souls. Suicide in Early Modern England*, Oxford, 1990.

La Suisse catholique du XXe siècle

Le plus souvent, les sources montrent que les communautés et leurs pasteurs essaient de faire passer l'acte du suicide au compte d'un accès de folie, ce qui rend le défunt inconscient et irresponsable aux yeux de l'Église et donc digne des obsèques catholiques. C'est le cas en 1923 du suicide du chef de gare de Siviriez. La famille demandant un enterrement à l'église, le curé questionne l'évêché de Fribourg. L'évêque répond que l'homme qui « s'est pendu samedi soir a agi très certainement en état de folie et que par conséquent, il était inconscient [...] Mais il est entendu que vous ne direz qu'une messe basse, qu'on ne sonnera pas les cloches et qu'il n'y aura pas de chants ». Il en va de même dans d'autres cas. Ainsi en 1958, lors du suicide du préfet de la Broye, Léonce Duruz à cause d'une dépression. *La Tribune de Genève* et la *Gazette de Lausanne* se font l'écho de l'enterrement et se félicitent du changement d'attitude de l'Église catholique en cette circonstance. Plusieurs lettres de protestation pourtant parviennent en même temps à l'évêque, Mgr Charrière de

la part de paroissiens déclarant avoir alors appris que généralement l'Église catholique refuse les obsèques à celui qui se suicide mais aussi de la part « d'une pauvre mère de famille » soutenant que « son mari a été enterré comme un chien parce qu'il n'avait pas d'argent et qu'il s'était donné la mort. La même année, le clergé du décanat Saint Protais décide que « l'on s'en tienne partout et pour tous les suicidés à la même cérémonie : avec la célébration d'une messe basse, sans chant, annoncée seulement par une cloche ».

Lorenzo Planzi et Jean Stenauer, *Partir en beauté*, Fribourg, 2016, p.72-73.

D'AUTRES ENTERREMENTS

« Un curé ne peut accorder la sépulture chrétienne aux infidèles, aux hérétiques, aux schismatiques, aux excommuniés et interdits dénoncés, aux suicidés et duellistes morts sans avoir manifesté de repentir, aux apostats qui refusent les sacrements in extremis, aux impénitents morts dans un péché public. Les premiers n'ont jamais été catholiques, les autres ont cessé de l'être. Le curé, par son refus ne s'expose à aucune peine pourvu qu'il ne prononce pas de parole injurieuse pour la mémoire du mort ou pour ses parents vivants [...] La liberté est pour tous, pour la conscience du prêtre comme pour celle du mécréant».

Abbé Dieulin, *Le guide des curés*, Nancy, 1869, p.460.

Le proëlla à la fin du XIXe siècle

Dans l'après-midi, le syndic est allé prévenir le parrain du défunt : un acte de décès a été établi le 28 octobre 1890 en mer sur le vapeur le *Pacifique* armé au Havre. En ce jour, 15 avril 1891, cela fait six mois au moins que Paul Tual, trente ans, est mort. La famille doit organiser alors le rite de proëlla. Il faut annoncer le décès. Ce sont les jeunes filles de la famille qui passent de maison en maison : « Il y a proëlla ce soir pour Paul Tual ». Pendant ce temps, les plus proches voisins accourent vers la maison du défunt ; deux ou trois sont allés chercher la croix de procession en argent de l'église et une croix de cire à la cure. C'est cette petite croix bénite qui, durant toute la veillée funèbre de cette nuit et durant l'enterrement du lendemain matin, symbolisera le corps. La table est recouverte d'un drap blanc. Contre la fenêtre, afin de la voir de l'extérieur, est posée la croix d'argent devant laquelle on met un crucifix. Au bout de la table, entre deux chandeliers, la mère ou l'épouse pose une petite assiette d'eau

bénite de la maison dans laquelle on fait tremper un rameau de buis ; au centre de la table, une croix est dessinée avec deux fonds de coiffe en gaze blanche sur lesquels la cire bénite sera exposée et veillée comme lors d'un décès ordinaire. Toute la nuit, parents et amis viendront prier à tour de rôle et se recueillir autour de cette croix. Une vieille femme, reconnue comme la « prieuse » s'agenouille et commence à réciter la prière des morts en breton [...] Le clergé ne participe jamais à la veillée funèbre et n'interviendra que le lendemain matin pour célébrer ce qui se déroule comme un véritable enterrement. Le prêtre vient donner l'absoute à la porte de la maison et le cortège se met en marche avec en tête le parrain du défunt ou le plus proche parent portant la croix sur un coussin. À l'église, on la dépose sur le catafalque. À l'issue de la messe, le prêtre ne se rend pas au cimetière mais dépose la croix dans une urne de bois près de l'autel de saint Joseph.

Françoise Péron, *Ouessant, l'île sentinelle*, Douarnenez, Le Chasse-Marée, 1997, p.150-151.

Les enterrements civils à Paris à la fin du XIXe siècle

	XX ^e arrdt	XII ^e	XI ^e
1861	20%		
1871	34%		
1883-1903	38,7%*	25%	23%

*dont 60% concernent les enfants

d'après Gérard Jacquemet, *Belleville au XIXe siècle. Du faubourg à la ville*, Paris, 1985.

Les enterrements à Paris (1946-1957)

Arrond.	CONVOIS (%) (19)				
	Catholiques	Protestants	Israélites	Musulmans	Civils et incinérat.
1 ^{er}	80,4	2,6	2,1	0,6	13,8
2 ^e	77,6	1,2	3,8	—	16,4
3 ^e	71	1	7,6	—	19,9
4 ^e	73,7	0,9	3,4	0,9	22,8
5 ^e	81,2	1,2	3,2	0,9	14,8
6 ^e	85,2	1,5	1,2	—	11,3
7 ^e	81,7	1,4	1,7	—	13,6
8 ^e	76,3	1,8	3,6	—	10,9
9 ^e	72,9	1,6	7,7	—	15,7
10 ^e	65,3	1	2,9	1	29,3
11 ^e	62,4	1,6	5	—	21,6
12 ^e	62,6	1,1	5,7	1,6	27
13 ^e	70,3	0,9	1,5	0,6	26,6
14 ^e	73,5	0,8	1,7	0,6	22,9
15 ^e	76,5	0,9	1,7	0,6	19
16 ^e	77	2,2	5	—	13,2
17 ^e	80,5	1,8	4,2	—	12,8
18 ^e	73,8	1,1	2,7	0,7	21,8
19 ^e	69	0,9	2,4	0,8	26,1
20 ^e	61,9	0,8	2	0,6	34,4

(19) Annuaire statistique de la Ville de Paris

ESPACES

CIMETIÈRES ET VISITES PASTORALES

Nous désirons pareillement que les cimetières qui sont aussi des lieux saints soient en vénération à tous les fidèles. Et parce que nous savons qu'en plusieurs endroits, faute de clôture, ils sont exposés à diverses profanations, nous ordonnons que dans les six mois au plus tard, ils seront établis et fermés de murailles ou de fossés sur peine d'être interdits. Exhortons les marguilliers et habitants des paroisses de coopérer avec zèle à un si bon œuvre (sic) et de ne plus souffrir qu'une terre où reposent les cendres de leurs pères et où eux-mêmes doivent un jour reposer serve de pâturages aux bêtes, de grand chemin

aux passants, de place publique pour étaler les marchandises et généralement à quelque usage que ce puisse être indigne de la sainteté du lieu. Et, afin que tous les peuples entrent plus facilement dans les sentiments de respect et de piété qu'ils doivent avoir lorsqu'ils viendront, il y aura au milieu une grande croix avec de l'eau bénite pour jeter sur les fosses des trépassés.

Louis-Henry de Pardallan de Gondry, *Statuts synodaux de l'archidiocèse de Sens* (Paris, 1658), 3^e édition 1674, p.20-21.

INHUMATIONS À LILLE À LA FIN DU XVIII^E SIÈCLE

Capacités funéraires

paroisse	Nombre d'inhumations moyenne 1761-1770	Superficie du Cimetière (pieds carrés)	Délai réel de réouverture des tombes	observations
Saint- Etienne	cimetière 200 église 100	8000 600 corps	2 ans 2 mois	Enclos pour enfants morts sans baptême
Saint- Maurice	372 80	9 200 734 corps	1 an 7 mois	idem
Sainte- Catherine	253 40	11000 925 corps	3 ans 2 mois	idem
Saint- Sauveur	377 24	26 300 2 190 corps	5 ans 6 mois	Dépôt d'ossements
La Madeleine	152 25	14 000 1 160 corps	6 ans 9 mois	enclos pour enfants morts sans baptême
Saint- André	214 16	15 000 1 250 corps	5 ans 8 mois	idem

L'opposition au transfert vue par les marguilliers de La Madeleine

L'éloignement d'une chose nous en fait perdre bientôt la mémoire. Dans l'état actuel, le parent prie et fait prier pour le parent, l'époux pour l'épouse, l'ami pour l'ami...après l'offrande du sacrifice on voit le prêtre se rendre au tombeau, on le voit et on le fait voir à ses descendants et de là des anniversaires [...]

Il est naturel de rassembler sous les voutes d'un temple jusqu'aux restes inanimés des adorateurs qui l'ont fréquenté...Les générations éteintes semblent rappeler du fonds de leurs tombeaux à la génération vivante l'obligation où elle est de prier pour elle et c'est là que l'Église militante placée entre la Terre et le

Ciel tend à l'Église souffrante une main secourable et, de l'autre, invite l'Église triomphante au soulagement de ses frères.

Ordonnance du Magistrat sur les enterrements (juin 1779)

Les corps seront transportés des maisons mortuaires à l'église avec les convois ordinaires. Lorsque les prières et les cérémonies seront achevées, les corps seront conduits au cimetière commun selon un trajet minutieusement précisé dans un char en forme de tombe, couvert d'un poêle noir avec une croix rouge et un Christ relevé sur le derrière de la tombe, accompagné d'un prêtre trainé par un ou deux chevaux qui iront au pas. Les chars partiront tous les jours à neuf heures. Néanmoins l'usage du char commun n'est pas obligatoire ; les particuliers qui le souhaitent pourront faire transporter les corps à leurs frais.

[...] Le cimetière commun sera continuellement fermé, il ne sera ouvert que pour recevoir les corps et durant le temps des inhumations. Les fosses auront au moins six pieds de profondeur. Le Magistrat pour autoriser d'y faire des caveaux. En revanche, il défend d'élever aucun monument et de rien placer dans le cimetière sur les fosses qui recèlent les corps tels qu'ils puissent être. Ces monuments ou » pierres sépulchrales » pourront être seulement érigés contre la muraille ou dans l'église paroissiale.

d'après Alain Lottin, « Les morts chassés de la cité », p.116, 123 et 145

LA FERMETURE DU CIMETIÈRE DES INNOCENTS À PARIS

On déposait dans le cimetière des Innocents plus de trois mille cadavres par année. On y enterrait les morts depuis Philippe le Bel. Dix millions de cadavres au moins se sont dissous dans cet étroit espace. [...] L'infection de cette enceinte attaquait la vie et la santé des habitants. Des connaissances nouvellement acquises sur la nature de l'air avaient mis dans un jour évident le danger de ce méphitisme qui régnait dans plusieurs maisons et pouvait acquérir plus d'intensité.

Ce cimetière devint un juste objet d'alarmes pour le gouvernement et, après plusieurs efforts, pour concilier les intérêts divers, le cimetière fut fermé non sans peine car le bien en tout genre est si difficile à faire. Le danger était imminent. Le bouillon, le lait se gâtaient en peu d'heures dans les maisons

voisines du cimetière ; le vin s'aigrissait. Il était temps qu'on élevât une barrière contre la vapeur méphitique que cet antre de la mort exhalait.

Pour arrêter la corruption de l'atmosphère, il fallait d'abord déméphitiser la fosse remplie de 1 600 cadavres. Il est peu de tableaux plus ténébreux que celui qu'a offert le travail qui se fit au milieu de ce charnier. Il s'agissait de former un lit de plusieurs pouces de chaux et d'en remplir des tranchées profondes afin d'intercepter toute communication du méphitisme.

Qu'on se représente des flambeaux allumés, cette fosse immense, ouverte pour la première fois, ces différents lits de cadavres tout à coup remués, ces débris d'ossements, ces feux épars que nourrissent des planches de cercueil, les ombres mouvantes des croix funéraires. Cette redoutable enceinte subitement éclairée dans le silence de la nuit. Les habitants de ce carré s'éveillent, sortent de leur lit. Le voisinage accourt ; la beauté, la jeunesse dans le désordre de l'étonnement et de la curiosité apparaissent. Quel contraste avec ces tombes et ces feux lugubres, ces débris de morts. De jeunes filles marchent sur le bord des tombes entrouvertes ; le rose du jeune âge s'aperçoit à côté des objets les plus funèbres. Cet antre infect de la mort voit dans son sein la beauté qui sort des bras du sommeil et dont le pied, demi-nu, foule les ossements.

Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, tome IX, Neuchâtel, 1788.

LA MORT À NAPLES VERS 1840

Une vieille habitude veut que les morts soient enterrés dans les églises. C'est malsain. Cela donne l'*aria cattiva*, peste et choléra mais qu'importe, c'est l'habitude.

Les nobles ont des chapelles héréditaires enrichies de marbre et d'or. Le peuple est jeté pêle-mêle, hommes et femmes, enfants et vieillards dans la fosse commune au milieu de la grande nef de l'église. Les pauvres sont transportés dans une charrette par deux croque-morts au *campo santo*. C'est la plus cruelle des punitions que l'on puisse infliger à ces malheureux qui ont bravé la misère toute leur vie et qui n'en sentent le poids qu'après leur mort. Ainsi, chacun, de son vivant, prend-il ses précautions pour échapper aux croque-morts, à la charrette et au *campo santo*. De là, les associations pour les pompes funèbres entre citoyens, de là, les assurances mutuelles sur la mort.

Voici les formalités générales de réception pour être admis dans l'un des cinquante clubs mortuaires de la joyeuse ville de Naples. Un des membres de la

société présente le néophyte qui est élu frères par les votes d'un bulletin secret. À partir de ce moment, chaque fois qu'il veut se livrer à quelque pratique religieuse, il va à 'église de sa confrérie ; c'est sa paroisse adoptive. Elle doit, moyennant une légère rétribution mensuelle le confirmer, le communier, le marier et lui donner l'extrême-onction pendant sa vie et l'enterrer après sa mort. Le tout gratis et magnifiquement.

Si, au contraire, on a négligé cette formalité, non seulement on est obligé de payer fort cher toutes les cérémonies qui s'accomplissent pendant la vie mais encore, les parents sont forcés de dépenser des sommes fabuleuses pour arriver à cette magnificence des funérailles qui est le grand orgueil des Napolitains à quelque classe qu'ils appartiennent et à quelque degré qu'ils aient pratiqué la religion. Si le défunt fait partie d'une confrérie, on le dépose dans une fosse particulière sur laquelle on a écrit son nom, le jour de sa naissance et de sa mort, plus deux lignes de vertus. Enfin, pendant une année entière, on célèbre tous les jours une messe pour le repos de son âme. Et le 2 novembre, les catacombes de chaque confrérie sont ouvertes au public. On hisse les squelettes des frères qui sont morts dans l'année, on les habille de leurs plus beaux habits et on les places religieusement dans les niches prévues à cet effet.

Alexandre Dumas, *Voyage en Italie* (1839)

LES SANCTUAIRES À RÉPIT

Antoinette Perrin, femme d'un nommé Jean Salomon, habitant le village de La Palu, estant grosse de deux jumeaux, accoucha en son septième mois du premier né vécut trois jours et qui eut le baptême. L'autre, à quelques temps de là vint au monde mort. On pleura plus l'âme que le corps de cette innocente créature et, ne voyant point briller d'espoir qu'en la main toute puissante de Dieu, on recourut à l'intercession de sa Mère. Ce vœu fut de porter autant de cire sur l'autel de la chapelle des Plantées que peseroit le petit corps de cet enfant. On le garda toute la nuit en observant soigneusement tous les signes qui lui arriveraient mais on ne découvrit point de marques de vie et on lui donna une sépulture infortunée au milieu d'un champ où il demeura trois jours et la moitié d'un quatrième.

Cependant le père estoit outré d'une douleur inconsolable pour la perte que cette petite créature avoit faite du baptême. Et comme l arrive toujours que dans les grandes afflictions on se prend dans son malheur des choses les plus innocentes, il s'accusoit lui-même d'inadvertance, de paresse pour n'avoir pas porté à

Nostre-Dame de l'Ozier le corps mort de son enfant. Dans les trances de cette douleur, il alla trouver son curé et luy demanda quelque soulagement à son ennuy. Ce bon ecclésiastique luy remonstra que les bras de la toute-puissance divine n'estoient pas abrégés depuis le temps du Lazare et luy conseilla de faire porter ce corps en l'église de Nostre-Dame de l'Ozier. Ce père inconsolable obéit de bonne volonté aux ordres de son pasteur et, faisant déterrer son fils, remarque avec estonnement que le long temps qu'il avoit demeuré dans la terre ne luy avoit point causé de flestrissure ny de corruption come si cet élément conspirant aux desseins de son Créateur, eust respecté, par un secret pressentiment la future matière d'un miracle. Estant arrivé avec cette triste charge au nouveau réduit, où l'Ozier miraculeux est enfermé, il y expose ce pauvre enfant avec une foy qui ne pouvoit que plaire à Dieu par sa soumission et sa simplicité.

À peine avoit-il demeuré trois heures en ce saint lieu, que l'enfant donna des signes de vie. Ces signes convainquirent tous les assistants de la vérité de sa résurrection. Un d'entre eux baptisa ce petit en l'absence des prestres ; après quoy, il alla jouir par une seconde mort de l'heureuse immortalité et les témoins de ce succès le confirmèrent par un acte solennel.

Pierre de Boissat, *Relation des miracles de Nostre-Dame de l'Ozier*, Lyon, 1659.

LA MORT COMME MARQUEUR IDENTITAIRE

LE TESTAMENT D'UNE FEMME PAUVRE (1656)

In nomine domini. Amen

Ce dix-huitième jour de janvier mil six cent cinquante-six avant midi devant nous notaires royaux à Rennes soubzsignants a personnellement comparue Michelle Bachelot veuve et résidant en la maison de maître Claude Montigny, en la paroisse de Saint-Etienne où elle est présentement affligée de grieve maladie dont elle est alitée depuis trois mois et plus. Laquelle considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ny plus incertain que l'heure d'icelle, elle a fait le présent testament et ordonnance de dernières volontés qu'elle désire estre exécuter son décès arrivé comme ensuit :

Résigne son âme à Dieu, le créateur d'icelle qu'elle supplie par les mérites de la mort et la passion de nostre rédempteur et sauveur Jésus Crist et par les

intercessions et prières de notre dame et de tous les saints et saintes particulièrement du bien heureux saint Michel son patron, la colloquer au nombre des bienheureux.

Donne son corps à la terre bénite à estre inhumée et ensépulturée en l'église de la dite paroisse et qu'à son enterrement assistent les sieurs recteur et prestres d'icelle paroisse et non autres.

Déclare que le dit Montigny, maistre fayencier et son honorable femme, sa nièce, eurent la bonté de la retirer chez eux, elle avoit plus de soixante-dix ans et estoit déjà fort indisposée et infirme, toujours malade.

Déclare aussi qu'elle n'a pour tous biens dans le monde que un chalict, une petite couette de plume d'oie et les habits qu'elle porte journellement et quelques linges pour le change, le tout de fort peu de valeur. C'est pourquoi elle supplie Montigny et sa femme comme ils l'ont toujours nourrie de la faire inhumer et luy faire célébrer une messe à haute voix à son enterrement et un service de huitaine pour la valeur du dit chalict, couette et linges et s'ils ne suffisent pas, elle les supplie de lui faire don du surplus. Lequel Montigny, présent, l'a accepté sans préjudice de ses droits et prétentions. Lecture faicte, ils ont juré ne scavoir signer.

Archives départementales d'Ile et Vilaine 4 E 611 dans Alain Croix, *La Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles. La vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1981, p.1370-1

LE TESTAMENT D'UN PROTESTANT EXILÉ À GENÈVE (1556)

Au nom de Dieu Amen. À tous les présents et advenir soit notoire et manifeste que l'an de la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ mil cinq cent cinquante et six et le dernier jour du mois de juin en présence de moi Pierre Ailliod, citoyen et notaire juré de Genève soubz signé et des témoins soubz nommés. Personnellement s'est constitué honorable François Bariden, fils de feu Espérit Bariden de Cabrières en Provence, laboureur habitant présentement à Genève, lequel combien qu'il soit détenu de quelque maladie corporelle estant ce néanmoins sain d'esprit et d'entendement par la grâce de Dieu, considérant que notre vie est mortelle et caduque et que nous ny avons nul certain terme, veillant prévenir toutes noises, discortz, débats et differentz qui se pourroient engendrer et sortir du bien qu'il a pleu à Dieu lui donner. A fait son dernier

testament nuncupatif et dernière volonté, commandant à moy, notaire soubz signé le mettre et rédiger par écrit pour future mémoire ce que j'ai fait au mode qui s'en suit.

En vray protestant qui veut vivre et mourir en la vraie religion chrestienne en laquelle nous sommes à présent et de vouloir adhérer en la vraie doctrine que nous a été laissée par les saints apostres et à nous preschée par les ministres d'icelle parole, il recommande son âme à Dieu, le créateur, le priant qu'il lui plaise la retirer à soy et en son royaume de Paradis, incontinant qu'elle sera séparée de son corps et, ce, au nom de ce grand Rédempteur et Sauveur Jésus-Christ. Item, veult et ordonne que son corps après l'âme en estre séparée soit ensevely au lieu estably et ordonné par nos seigneurs.

Archives de l'État de Genève (1556)

LEÇON DES TESTAMENTS

Appel à un intercesseur céleste dans les testaments de Lunéville

	1700-1735	1750-1795
Clergé	60%	0%
Notables	64%	35%
Bourgeoisie	80%	18%
Catégories populaires	79%	14%

d'après Philippe Martin, *Figures de la mort en Lorraine*

L'invocation à la Vierge dans les testaments en Provence occidentale

décennies	pourcentages
1700-1710	92
1720-1730	71
1740-1750	50
1760-1770	29
1770-1780	23

Les demandes de messes en Provence occidentale

décennies	pourcentage	nb moyen de messes par testateur
1700-1710	78	200 à 400
1720-1730	80	240 à 310
1740-1750	82	270 à 210
1760-1770	70	260 à 190
1780-1790	53	90 à 130

d'après Michel Vovelle, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIIIe siècle*, Paris, Plon, 1973.

LISBONNE AU XIXe SIÈCLE. MORT DES ENFANTS PAUVRES

Les bébés morts dont les parents ne peuvent supporter les dépenses occasionnées par les funérailles sont habituellement apportés à la « Sé », la cathédrale de la ville, et abandonnés sur les marches ou sur un support quelconque pour que les curés les enterrent quand bon leur semble. Les religieuses et d'autres personnes charitables s'emploient à envelopper les petits cadavres dans tous les vêtements qu'elles peuvent trouver et ces jeunes pousses, tôt fauchées, sont appelées angelots car leur mort, s'ils ont moins de sept jours, est tenue pour un signe de la faveur du ciel et devient une fête pour les parents.

Voici quelques jours, dans l'une des églises de la ville, une pauvre femme avait abandonné le corps de son enfant et quand elle vit qu'on ne l'avait pas enterré, elle l'emporta chez elle pendant la nuit et le ramena le matin suivant. Dans ce pays superstitieux, les prêtres, qui aiment l'argent, n'accomplissent pas leurs devoirs sans être payés d'une manière ou d'une autre. Il arrive qu'on voie le cadavre d'une personne morte couchée dans la rue sur le dos, une écuelle ou un plateau sur la poitrine permettant de recueillir les dons gracieux destinés à supporter les dépenses de l'enterrement.

Marianne Baillie, *Lisbon in the years 1820-1822*, Londres, 1824.

DE LA MORT SOLIDAIRE À LA MORT SOLITAIRE

Sachant sa fin prochaine, le mourant prenait ses dispositions. Des gestes simples lui sont dictés par les anciennes coutumes, des gestes rituels qu'il faut faire. Il est temps maintenant d'oublier le monde et de penser à Dieu. Après les prières très

développées de *recommendes*, intervenait sans doute le seul acte ecclésiastique : l'absolution. Donnée par le prêtre qui lisait les psaumes, le Libera, encensait le corps et l'aspergeait d'eau bénite. Absolution répétée sur le corps mort. Nous l'appelons « absoute ». Mais le mot absoute n'a jamais été employé dans la langue commune. On disait les *recommendes*. Puis le prêtre, avec l'extrême onction, donnait de plus en plus souvent le *Corpus Christi* au cours de l'époque moderne, Organisée par le mourant lui-même qui préside et connaît le protocole. S'il venait à oublier ou à tricher, il appartenait aux assistants, la famille, les amis étaient réunis dans la chambre autour du lit, de lui rappeler un ordre à la fois chrétien et coutumier. Cérémonie publique aussi. La chambre du mourant se changeait alors en lieu public. On y entraient librement. Les médecins de la fin du XVIIIe siècle qui découvraient les premières règles de l'hygiène, se plaignaient du surpeuplement des chambres d'agonisants. Encore au début du XIXe siècle, les passant qui rencontraient dans la rue le petit cortège portant le viatique l'accompagnaient, entraient à sa suite dans la chambre du malade.

[...] Plusieurs grands changements sont intervenus. D'abord le mourant a été privé de ses droits. Il n'a plus le droit de savoir qu'il va mourir, l'entourage lui cache la vérité et dispose de lui. Il arrive enfin un moment où l'on n'a plus besoin de jouer la comédie puisque le mourant a perdu conscience. Et la famille, épuisée de fatigue, assiste pendant des jours, parfois des semaines, à ce qui durait quelque heures au chevet d'une pauvre chose. Peu à peu l'intérêt ou la pitié se sont déplacés du mourant vers sa famille. Les modifications récentes du rituel catholique des funérailles et surtout les commentaires que l'on fait soulignent bien ce transfert. Dans l'ancienne liturgie, on honorait les morts, dans la nouvelle, on s'adresse surtout aux survivants pour les consoler. Encore admet-on dans ce cas-là que les survivants ont droit à une consolation. Ce droit, la société tend désormais à le leur refuser. Il est honteux aujourd'hui de parler de la mort et de ses déchirements. Quand quelqu'un se détourne de vous parce que vous êtes en deuil et s'arrange pour éviter toute longue allusion à votre perte sinon à travers d'inévitables condoléances, ce n'est pas qu'il manque de cœur ou qu'il soit ému ; c'est au contraire parce qu'il est ému et plus il est ému, plus il cachera son sentiment et paraîtra indifférent.

Philippe Ariès, *L'homme devant la mort*, Paris, 1977.

LE DEUIL PRIVATISÉ EN SUISSE

“Et la famille qui n’a rien dit! J’aurais tant aimé lui dire au-revoir!”, réagit un homme fâché d’apprendre la mort de son ami. Le Père Patrice Gasser vient de lui annoncer avoir célébré l’enterrement de ce dernier dans l’intimité. “Avec cette pratique, on n’honore pas ce qu’a été la personne”, se désole le Père spiritain, curé dans la Chablais valaisan. La famille organise les funérailles dans l’intimité, sur invitation, puis annonce ensuite le décès.

Les proches au-delà du cercle familial, les voisins, amis de longue date et collègues de travail, outre le fait d’éprouver la désagréable sensation d’être mis devant le fait accompli, ne peuvent pas faire correctement leur deuil. “Cela crée ainsi un malaise social et génère de la tristesse”, déplore le Père Gasser. Et la messe de septième, organisée à leur intention, ne remplace pas les obsèques. “Je trouve que ces célébrations dans l’intimité sont souvent ‘tristes’. Elles privent la famille du soutien des autres membres de la communauté”, relève l’abbé Jérôme Hauswirth, curé des paroisses de Collombey et de Muraz (VS).

“Cette pratique occasionne une blessure grave à laquelle peut s’ajouter une énorme frustration”, analyse sévèrement Bernard Crettaz, sociologue à Fribourg et créateur des “Cafés mortels”*. Il a reçu beaucoup de témoignages de personnes “privées” de funérailles.

Selon le Père Gasser, en 2017, un quart des enterrements sur son secteur (de Vionnaz à Port-Valais) s’est déroulé dans l’intimité. Et, à entendre les professionnels de la branche, le phénomène va s’amplifiant depuis quelques années. Antoine Rythner, entrepreneur de pompe funèbre qui couvre le district de Monthey (VS), estime à 40% le nombre de sépultures qui sont célébrées dans l’intimité. “Regardez les avis mortuaires dans *Le Nouvelliste*, il n’y a bientôt plus que ça!”, lance-t-il. Georges Mottiez, pompe funèbre à Saint-Maurice, estime à 20% le nombre d’enterrements qu’il organise dans l’intimité.

Edmond Pittet, directeur des Pompes funèbres générales à Lausanne annonce un tiers des funérailles célébrées dans l’intimité, “et cela concerne tout le canton de Vaud”. Patrick Quarroz, son confrère basé à Sion, qui opère principalement dans le Valais central, parle d’un enterrement sur deux. “Les gens s’orientent de plus en plus vers une cérémonie laïque”. Un constat tempéré par Bernard Crettaz qui observe un retour de la communauté autour du défunt, notamment dans les villes.

Plusieurs facteurs expliquent une tendance qu’Antoine Rythner juge irréversible. Les trois quarts des enterrements dans l’intimité qu’il organise sont demandés d’abord pour des raisons financières, affirme l’entrepreneur de pompes funèbres. Les familles ne peuvent pas, ou ne veulent pas, assumer une cérémonie trop coûteuse en plus d’un buffet pour plusieurs dizaines de personnes. Bernard Crettaz reconnaît qu’il y a beaucoup d’argent en jeu: “Il ne faut pas négliger cet

aspect de la mort, notamment avec la surmultiplication des spécialistes dans ce domaine“. Les tensions familiales que l’on ne veut pas étaler au grand jour expliquent le choix de l’intimité. Plus rarement la personnalité ou la vie du défunt.

Georges Mottiez considère que la perte, ou l’absence, de pratique religieuse parmi les jeunes générations explique en grande partie la demande d’intimité. “Il n’y a plus aucun repère, les gens viennent à l’autel avec leur ‘play list’ pour la cérémonie, ignorant qu’il y a un chœur pour l’enterrement. On se fait sa propre religion. C’est ‘à la carte’“, précise-t-il. Il évoque les prêtres expliquant à l’assistance ce qu’il faut faire, tout au long de la cérémonie. “Mettez un goupillon dans les mains des gens, ils ne savent plus que faire avec. Et on n’entend plus le répons durant la célébration“, note Antoine Rythner.

“Maintenant, on appelle l’entreprise de pompes funèbre avant le curé. Le dialogue entre les uns et les autres est parfois difficile. Quand la famille a fait son choix, le prêtre ne parvient que rarement à la faire changer d’avis“, explique Georges Mottiez.

Même si le défunt était pratiquant, il arrive que les enfants changent parfois les dernières volontés du parent, en demandant l’intimité. La célébration n’a plus la même dimension. La famille souhaite une célébration simple, pas trop longue. Par ailleurs, on ne veut plus trop s’afficher à l’église dont on s’est éloigné ou qu’on n’a jamais fréquentée. “En fait, on se contente de la maison du Seigneur mais sans le Seigneur, que l’on laisse à la sacristie“. Le phénomène traduit aussi l’appréhension d’avoir affaire à un prêtre, reconnaît Georges Mottiez.

“Il y a 40 ans, la cérémonie ne se déroulait jamais sans un prêtre ou un pasteur. Il y a 25 ans, des services, qui avaient en tout cas l’apparence du religieux, étaient effectués par des laïcs. Aujourd’hui, les nouvelles générations sont complètement déconnectées du religieux“, résume Edmond Pittet. Selon lui, l’Église catholique tient encore malgré tout le rite, tout au moins en partie.

“Il ne faut pas oublier que l’enterrement était à l’origine un rite pour accompagner le mort. Or c’est de moins en moins le mort qu’on accompagne, mais les vivants qu’on rassure. Nous nous trouvons face à une privatisation de la mort, une sorte de narcissisme mortuaire. C’est un renversement de perspectives assez grave“, relève Bernard Crettaz. On s’adresse aux vivants pour parler du défunt. En fait, ajoute Georges Mottiez, on n’est guère plus dans le spirituel mais dans l’émotionnel. Il faut reconforter les familles.

L’individualisme grandissant éloigne les gens de la communauté avec laquelle ils ont de moins en moins de lien. Ils ne voient pas la nécessité d’organiser des funérailles ouvertes à tous qui deviennent une affaire privée. “La mort est importante du point de vue de la communauté, du voisinage et de la paroisse, or la culture de la paroisse ne joue plus“, analyse Bernard Crettaz.

“Les mentalités ont évolué. Il y a de moins en moins de livre d’or à faire signer, les gens envoient de moins en moins de faire-part“, constate Antoine Rythner.

La majorité de ceux qui sont publiés dans le journal ne comportent pas d'adresse, les connaissances ne peuvent même plus envoyer un message de condoléances à la famille, ajoute le Montheysan, pour qui notre société n'a plus le culte des cimetières.

La société ne veut plus voir la maladie, la vieillesse et la mort. L'intimité traduit cette grande tendance de se montrer en société sous son meilleur jour. Logiquement les funérailles sont progressivement "écartées" de la vie sociale, puisque non désirables.

"Pourtant le geste de descendre le cercueil dans la terre permet de commencer le processus de deuil et d'entrer dans une autre relation à la personne décédée. Ce rite, si difficile soit-il, permet de dire adieu à la personne en entrant dans l'espérance", souligne le Père Gasser.

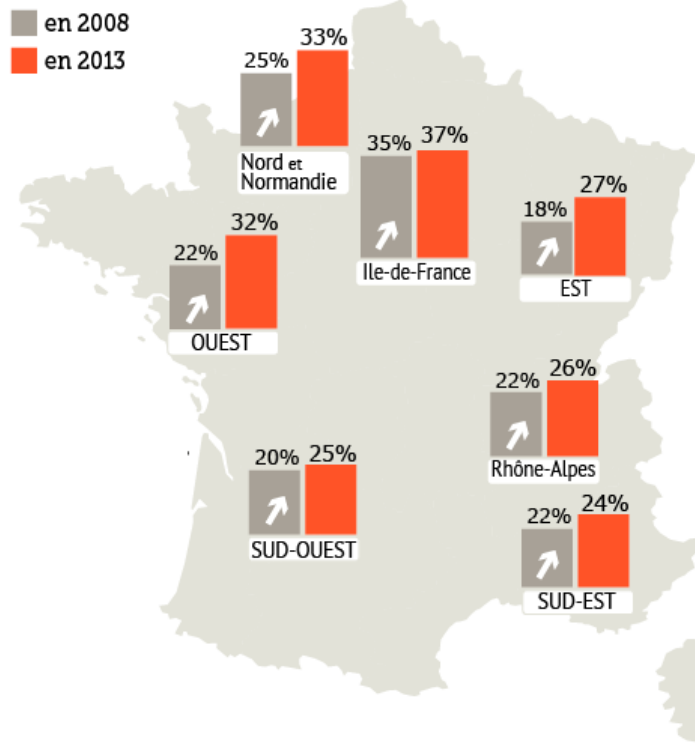
Toucher le cercueil, saluer la famille, rendre les honneurs, commémorer la vie du défunt sont autant de gestes qui permettent à la communauté de faire son deuil. "Et qui peut juger de la qualité d'une relation avec le défunt au point de ne pas inviter tel ou tel à faire son deuil en priant pour le défunt?", s'interroge l'abbé Hauswirth.

Le Père spiritain cite le cas de familles qu'il a convaincues de renoncer à l'intimité et qui l'ont ensuite remercié. Ils avaient été très touchés par les témoignages reçus à l'occasion des funérailles. Notamment de la part de gens qu'ils ne connaissaient pas et qui ont honoré la mémoire du défunt.

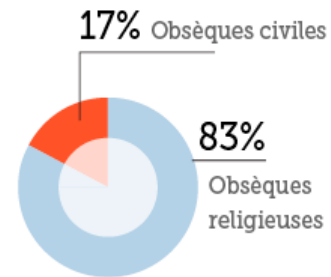
Bernard Hallet (cath.ch) 28 /10/2018

Les obsèques civiles en augmentation dans toute la France

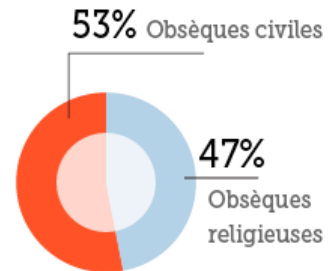
PART DES CÉRÉMONIES CIVILES SELON LA RÉGION, en %



RÉPARTITION POUR LES INHUMATIONS EN 2013



RÉPARTITION POUR LES CRÉMATIONS EN 2013



Source : Pompes funèbres générales "Vers des obsèques sans religion ?", étude réalisée en juin 2013

30/10/2013

LE FIGARO.fr

LES FUNÉRAILLES d'ANTAN (Georges Brassens, 1960)

Jadis les parents des morts vous mettaient dans le bain
 De bonne grâce, ils en f'saient profiter les copains
 Y'a un mort à la maison si le cœur vous en dit
 Venez l'pleurer avec nous sur le coup de midi.
 Mais les vivants d'aujourd'hui n'sont plus si généreux
 Quand ils possèdent un mort ils le gardent pour eux
 C'est la raison pour laquelle depuis quelques années
 Des tas d'enterrements vous passent sous le nez (bis)

*Mais où sont les funérailles d'antan ?
 Les petits corbillards, corbillards, corbillards, corbillards
 De nos grands-pères
 Qui suivaient la route en cahotant
 Les petits macchabées, macchabées, macchabées, macchabées
 Ronds et prospères.
 Quand les héritiers étaient contents
 Au fossoyer, au croqu'mort, au curé aux chevaux même*

*Ils payaient un verre.
Elles sont révolues, elles ont fait leur temps
Les belles pom, pom, pom, pom, pompes funèbres
On ne les r'verra plus et c'est bien attristant
Les belles pompes funèbres de nos vingt ans.*

Maintenant, les corbillards à tombeau grand ouvert
Emportent les trépassés jusqu'au diable vauvert
Les malheureux n'ont même plus le plaisir enfantin
D'voir leurs héritiers marron marcher dans le crottin
L'autre semaine des salaud à cent quarante à l'heur'
Vers un cimetièr' minable emportaient l'un des leurs..
Quand sur un arbre en bois dur ils se sont aplatis
On s'aperçut qu'le mort avait fait des petits (bis)

Plutôt qu'd'avoir des obsèqu's manquant de fioritur's
J'aim'rais mieux tout compte fait m' passer de sépultur'
J'aim'rais mieux mourir dans l'eau dans le feu, n'importe où
Et même à la grand' rigueur ne pas mourir du tout.
Ô que renaisse le temps des morts bouffis d'orgueil
L'époque des m'as-tu-vu dans mon joli cercueil ?
Où, quitte à tout dépenser jusqu'au dernier écu,
Les gens avaient à cœur d'mourir plus haut qu'leur cul (bis)

PARTIR EN BEAUTÉ

Bibliographie

- Ariès Philippe, *L'homme devant la mort*, Paris, Le Seuil, 1977
- Bertrand Régis et Anne Carol (dir.), *Aux origines des cimetières contemporains: les réformes funéraires de l'Europe occidentale, XVIIIe-XIXe siècle*, Aix en Provence, P.U.P., 2016.
- Carol Anne, *Les médecins et la mort, XIXe-XXe siècle*, Paris, Aubier, 2004
- Chaunu Pierre, *La mort à Paris (XVIe-XVIIIe s.)*, Paris, Fayard, 1978.
- Cuchet Guillaume, *Le crépuscule du purgatoire*, Paris, A. Colin, 2005.
- Cobb Richard, *La mort est dans Paris : Enquête sur le suicide et la mort violente dans le petit peuple parisien au lendemain de la Terreur*, 2^e éd. fr. , Toulouse, Anacharsis, 2018.
- Do Élisabeth, Mestre Claire (dir.), « Avec les morts », Revue *L'Autre*, n°21/2006.
- Harding Vanessa, *The Dead and Living in Paris and London 1500-1670*, Cambridge, C.U.P., 2002.
- Isambert François- A., « Répartition et variation des enterrements religieux à Paris (1884-1956) », *Archives des Sciences Sociales des Religions*, 1960, n°2, p.31-52.
- Laqueur Thomas, *Le travail des morts: une histoire culturelle des dépouilles mortelles*, Paris, Gallimard, 2018.
- Lasserre Madeleine, *Villes et cimetières en France. De l'Ancien Régime à nos jours. Le territoire des morts*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Litten Julian, *The English Way of Death. The Common Funeral since 1450*, Londres, Hale, 1991.
- Lottin Alain, « Les morts chassés de la cité », *Revue du Nord*, 1978, n°236, p.73-117.
- Lebrun François, *Les hommes et la mort en Anjou*, Paris-La Haye, Mouton, 1968.

- « Le prix de la mort », *Revue Histoire et Mesure*, 2012/1, vol. XXVII
- Martin Philippe, *Figures de la mort en Lorraine (XVIe-XIXe siècle)*, Metz, éditions Serpenoise, 2007.
- Roche Daniel, « La mémoire de la mort », *Annales E.S.C.*, janv.-févr. 1976, p.76-119.
- Steinauer Jean et Planzi Lorenzo, *Partir en beauté. L'art et le métier des funérailles en pays fribourgeois*, Fribourg, 2016.
- Thomas Louis-Vincent, *Rites de la mort*, Paris, Fayard, 1985.
- Vovelle Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983.
- Vovelle Michel, *L'heure du grand passage. Chronique de la mort*, Paris, Gallimard, 1993.